

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Membres : 23

Présents : 18

Votants : 19

Date convocation : 7 septembre 2022

Date affichage : 7 septembre 2022

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Tilly la Campagne, jeudi 15 septembre 2022 à 19h, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, ROBERT Franck, VIVIEN Béatrice, MAUNOURY Stéphane, LEBRETON Magalie, ANTOINE Jean-Jacques, CHESNEL Michelle, JACQUES Sylvie, BODIN Éric, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, DORE Myriam, CECIRE Sandrine, VILLAIN Frédéric, DEGRENNE Fabrice, HUBERT Romain.

Absents excusés : TANI Yolande (pouvoir à Jézabel Sueur), CARDON Vincent, CARLAT Céline.

Absent : BIRGUL Hacer, BOURSIN Thomas.

Secrétaire de séance : Michelle Chesnel

COMMUNICATIONS DU MAIRE

► Madame Bouchard remercie les participants du jeu de l'été et les commerçants pour les lots donnés (Julien coiffeur, la boulangerie Le Croissant de Lune, Martine la Primeur et Sophie la crêpière)

► Castine en fête : retours positifs des habitants. Remerciements à toutes les personnes pour l'organisation, le bénévolat pour le montage et le démontage des tonnelles et aux élus pour le nettoyage du terrain le dimanche

► Suite à un mouvement de grève des ATSEM le lundi 5 septembre, le transport scolaire et la garderie n'ont pu être assurés. Merci à Patrice Mathon et Fred Villain pour leur mobilisation qui a permis de maintenir le service de la cantine. Le rôle des élus n'étant pas de suppléer les agents en grève, les services périscolaires ne pourront pas toujours être maintenus si les élus ne sont pas disponibles, surtout dans un délai très court.

► Cyberattaque sur le prestataire du logiciel de la mairie Berger Levraut, pas d'incidences sur les données de la mairie. Madame Bouchard et Madame Tillard participeront à une formation organisée par la gendarmerie sur les cyberattaques le 4 octobre prochain.

► Problème de téléphone pendant plus de 3 semaines à la mairie suite à une panne. Orange est enfin intervenu le 14 septembre.

► Le PC de la salle des fêtes est accordé depuis le 11 août 2022. Une réunion d'information et de présentation du projet est prévue le vendredi 30 septembre à 18h30 dans la salle de cantine.

► Arrêté de circulation rue des tilleuls à Hubert-Folie du 13/09 et pendant 4 jours : travaux d'enrobé.

► Arrêté du 27/09 au 06/10 Portant réglementation de la circulation de Bourguébus vers Bellengreville
Une déviation sera mise en place vers la D 89 sur Hubert-Folie pouvant entraîner une augmentation du trafic

► Travaux pour le lotissement à Tilly La Campagne : semaine 38 à 41 (19/09 au 16/10) concernant la réception et la mise en service du poste ligne basse tension, rue des libérateurs

► Altitude Infra Calvados met en place un site internet pour les habitants www.fibre-calvados.fr pour tout connaître sur la souscription à la fibre : tester leur éligibilité en temps réel, demander un référencement ou une modification d'adresse, déclarer un problème de raccordement ou un dommage sur le Réseau, suivre l'activité du réseau ou pour toutes autres demandes.

► La concertation du projet d'extension du tramway (axe est/ouest) se déroulera sous l'égide de la commission Nationale débat public (CNDP) du 30 septembre au 30 novembre 2022, avec des réunions publiques, des permanences publiques d'information, présence de stand d'information mobile.

Pour s'informer et participer : site internet dédié : tramway2028.fr

► Jauge owen : suite aux différentes réunions, et en plus des mesures effectuées sous les vents dominants, 1 jauge pour mesurer la teneur en plomb a été implantée dans la cour de l'école. Tous les trimestres pendant 2 ans, une jauge sera implantée pendant 1 mois.

► Recrutement d'un agent pour le service comptable en Cdd de 20 heures : Berthe Randrianarimanana.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR DES AGENTS

Madame Lebreton, adjointe au personnel, présente au conseil municipal, les propositions de modifications du temps de travail de 2 agents.

- Madame Patricia QUEVAL, adjoint technique titulaire effectue actuellement 25.72/35^{ème} de travail hebdomadaire de. Suite à l'attribution d'heures de ménage supplémentaires, et avec l'accord de l'intéressée, son temps de travail est augmenté à 27.29/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2022. Un arrêté portant modification de la durée hebdomadaire de travail de Madame Queval sera pris.

- Madame Carole LAVOUE a été nommée agent non titulaire sur un CDD pour une durée hebdomadaire de travail de 22.64/35^{ème}, depuis le 1^{er} octobre 2021. Suite à l'attribution d'heures de ménage supplémentaires, et avec l'accord de l'intéressée, son temps de travail est augmenté à 24.21/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2022. Un avenant au contrat de Madame Lavoué sera fait.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Lebreton, décide par une voix contre et 19 voix pour.

- De modifier le temps de travail hebdomadaire des agents dans les conditions exposées ci-dessus.
- D'autoriser Madame le maire à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

½ poste Atsem

Compte tenu de l'ouverture d'une classe, Madame la maire propose l'ouverture d'un poste d'atsem sur les horaires du matin, service en cantine, ainsi qu'après le temps scolaire au ménage des classes. L'agent effectuera également du ménage pendant les vacances scolaires.

Les horaires de travail proposés sont les suivants : 8h30 à 13h30 et 16h30 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi sur les périodes scolaires et 14 heures de ménage à chaque période de vacances scolaires.

Le conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel dans les conditions mentionnées ci-dessus. Ce poste sera ouvert à partir du 1^{er} septembre 2022 pour une durée hebdomadaire de travail de 28 heures sur les périodes scolaires Le temps de travail sera annualisé sur la période du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023 soit un temps de travail lissé de 22.62/35^{ème} heures hebdomadaires. Ce poste fera l'objet d'un contrat à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article 3,1 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 sur la période du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023.

Madame la maire fixera le taux de rémunération qui se fera sur la base de l'échelle indiciaire C1. Madame la maire est mandatée pour signer le contrat correspondant.

RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Madame la Maire expose que Monsieur Gallon, agent des services techniques, a depuis la création de la commune nouvelle un surcroit de travail. De plus, cela permettrait de former quelqu'un par anticipation avant le départ à la retraite de l'agent. Elle précise qu'il est possible de bénéficier sous certaines conditions, d'un contrat aidé, tel que présenté ci-dessous.

Le 16 septembre 2021, le conseil municipal délibérait pour autoriser Madame la Maire à signer un contrat pour le recrutement d'un agent technique dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétences. L'emploi était ouvert pour une durée de 35 heures de travail hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'étendre l'offre d'emploi dans le cadre d'un recrutement direct d'un agent contractuel ou d'un agent titulaire. Le poste est à pourvoir pour le 7 novembre 2022.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Compte tenu du contexte actuel et la demande de réduire la consommation électrique, une demande a été faite au SDEC pour envisager une extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 sur l'ensemble des 3 communes déléguées de Cistine-en-Plaine. Monsieur Mathon précise que la ZAC Eole a des horaires spécifiques qui tiennent compte des prises de poste.

Monsieur Maunoury considère qu'il serait économique de remplacer l'éclairage des lotissements par des leds. Le message sera transmis à Caen La Mer qui a la compétence.

Madame la Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions de la maîtrise de la consommation d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

L'arrêté du 24 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses a pour objectif la protection de la biodiversité et la réduction des consommations d'énergie.

Il impose notamment l'extinction des lumières éclairant le patrimoine, les parcs et jardins ou encore les parkings.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées.

La commune sollicitera le SDEC ENERGIE pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit. Après cet exposé et en avoir délibéré par 19 voix pour, pas de voix contre ni abstention, le Conseil Municipal décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 5 heures dès que les horloges astronomiques seront installées. Madame la maire est chargée de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation

POINT ÉCOLE

Madame Bouchard précise que l'école comptabilise 162 élèves présents à la rentrée, alors qu'il avait été annoncé 177 enfants lors du dernier conseil école en juin.

Madame Sueur donne quelques précisions sur la rentrée : les 8 classes vont être maintenues. 3 nouveaux enseignants sont présents.

Les effectifs de maternelle : 2 classes de PS-MS de 20 élèves chacune, une classe de MS-GS de 21 enfants, une classe de GS-CP de 21 enfants. Une ATSEM est présente dans chaque classe de maternelle, y compris celle de GS-CP

Les effectifs de primaire : CP-CE1 de 20 enfants, CE1-CE2 de 20 enfants, CE2-CM1 de 20 enfants et CM1-CM2 de 20 enfants.

La directrice est en décharge 2 jours par semaine.

128 enfants sont présents au quotidien en cantine (70 en primaire et 60 en maternelle)

Garderie : 25 enfants le matin et 40 le soir

Bus : 14 enfants inscrits

La réunion avec l'équipe enseignante s'est très bien passée.

POINT TRAVAUX

Compte tenu de sa vétusté, la commission travaux a décidé de procéder à la réfection d'une partie de la toiture de l'école, correspondant au couloir d'une surface d'environ 60 m².

Suite à la réception de différents devis, la commission a retenu l'offre de l'entreprise Panier de Soliers d'un montant de 8 393.83 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Maunoury, adjoint en charge des travaux, décide de retenir l'offre de l'entreprise Panier pour un montant de 8 393.83 € HT soit 10 072.60 € TTC.

Madame la maire est chargée de signer le devis correspondant.

L'appel d'offre pour la salle des fêtes doit être lancé vers le 20 septembre

Une étude d'impact environnemental est en cours pour le projet de la médiathèque.

POINT ANIMATION

Madame Vivien remercie Sandrine Maunoury pour sa participation aux après-midi séniors de l'année dernière.

Les après-midis séniors auront lieu un jeudi par mois de 15 heures à 17 heures à Tilly la Campagne. La reprise est prévue le 13 octobre.

Le repas des séniors est prévu le dimanche 20 novembre à la salle de Bourguébus. Une animation est prévue.

Mardi 13 décembre : distribution des chocolats pour les enfants de l'école

Venue du père Noël : dimanche 18 décembre dans la salle de la cantine.

Visite libre à Paris le 3 ou le 10 décembre.

QUESTIONS DIVERSES

•Monsieur Mathon revient sur le problème d'éclairage de l'abri bus d'Hubert-Folie. Une relance a été faite à Caen la Mer.

Rencontre avec le président des anciens combattants.

•Monsieur Hay demande que le chemin jusqu'à la voie verte soit entretenu. Une relance sera faite à Caen la Mer.

Il demande où en est le projet de contournement Caen sud.

•Madame Jacques rappelle que des travaux sont en attente dans un logement appartenant à la commune.

•Madame Sueur fait part des problèmes rencontrés avec l'entreprise Aobat.

•Monsieur Bodin demande quand seront renouvelées les illuminations de Noël.

•Monsieur Maunoury rappelle que du sable a été remis dans le bac à jeu du square de Tilly la Campagne.

•Madame Chesnel demande que soit intégré dans le PLU i la réhabilitation des bâtiments agricoles.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 heures

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.